

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 427

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chantage nucléaire

Le Conseil fédéral vient donc de consacrer quelques pages à la question énergétique : « message » proposant de modifier la loi atomique, « message » rejetant l'initiative « Pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques ».

Le point de vue de l'exécutif n'a pas grand-chose qui puisse surprendre : le rejet de l'initiative était attendu; la révision de la loi porte la marque légère et prévisible d'une pression populaire, sensible surtout dans un certain élargissement du droit de recours.

La balle est maintenant dans le camp parlementaire. Les débats les plus chauds porteront à coup sûr sur la compétence pour autoriser (Conseil fédéral ou Assemblée fédérale ?) et sur la fameuse « clause du besoin ».

Sur ce dernier point, pas trop d'illusions à se faire du côté des « écologistes » ! Ces derniers mois, cette notion a été comme détournée de son sens premier. Les experts entendaient en effet, à l'origine, le « besoin » comme une exigence fondamentale de la politique énergétique : aurons-nous globalement besoin de tant d'énergie qu'il faille construire telle ou telle centrale ? Aujourd'hui, le « besoin » a été étendu à la diversification des sources d'énergie : telle ou telle centrale s'impose-t-elle, eu égard à notre dépendance face aux produits pétroliers ? Quand l'on sait combien le pétrole l'emporte sur nos carnets de commande face à toutes les autres énergies, autant dire que la « clause du besoin », dans cette acceptation, ne pourra pas servir de rempart contre la prolifération abusive des centrales.

Les échanges au parlement seront certainement d'autant plus vifs que, sur le terrain, tous les coups sont permis. Alors que l'offensive pour les économies d'énergie semble rencontrer peu d'échos dans la population (la législation adéquate, elle, paraît s'enliser dans les travaux pré-

paratoires sans que M. Ritschard y ait mis bon ordre jusqu'ici), les industriels du nucléaire, eux, font parler la grosse artillerie : c'est Motor Columbus qui, se résignant à une baisse du dividende, ne manque pas de faire savoir que cette mesure est due aussi au marasme dans la construction des centrales nucléaires; c'est Elektrowatt (Göessgen-Daeniken, Leibstadt, Kaiseraugst, Graben, Bugey en France) qui avertit charitablement que si une pause devait être officiellement décrétée dans le programme de construction, le groupe n'aurait plus qu'à abandonner son activité dans le domaine de l'énergie nucléaire... Bref, le chantage à l'emploi.

A l'évidence, un tel climat (voir aussi le « courrier » qui suit !) ne permet pas de concevoir une politique énergétique dans l'indépendance voulue. Le moratoire s'impose aujourd'hui plus que jamais.

COURRIER

Quelle démocratie ?

Il y a un mois, j'adressais dans la presse locale et régionale une lettre ouverte à la direction de la Gips-Union, à Zurich. Je lui demandais si cette société ne renonçait pas à son intention de mettre ses terrains de Bex à disposition pour la construction de galeries d'exploration en vue du stockage de déchets radioactifs, conformément à la volonté de la population ainsi que des autorités communales et cantonales. Pas de réponse. Pas même un accusé de réception.

On peut en conclure que tel n'est pas le cas et que la direction de Zurich accepte de prêter la main à un projet dont la réalisation pourrait mettre en question l'exploitation même de sa carrière de Bex, tant il est vrai que l'emploi d'explosifs n'est pas un gage de sécurité pour un stockage prolongé de matière dangereuses. Solidarité oblige ! Mais de qui la direction de Zurich se sent-elle solidaire ? De ses partenaires

● SUITE ET FIN AU VERSO

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 427 3 novembre 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliland

427

Domaine public